

**N° 24-04-21**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUDAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, JACQUENET.

**EXCUSÉES** : Mmes FOURNET (pouvoir à M. MOISAN), VOLLAND (pouvoir à M. FORTIN).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. DELAUDAUD.

**OBJET** : Prévention et lutte contre les dépôts sauvages/  
Demande de subvention Région Ile-de-France

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaiterait étendre le système de vidéoprotection déjà mis en place, par le rajout de trois caméras, afin de prévenir et de lutter contre les dépôts sauvages.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 22-05-18 en date du 13 mai 2022 décidant de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune ;

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

. **Approuve le principe d'extension du système de vidéoprotection dans les chemins communaux, pour un montant total hors taxe de 17 470,00 € ;**

. **Décide de présenter un dossier de demande de subvention à la Région, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les dépôts sauvages ;**

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le **04 AVR. 2024**

ID : 078-217801042-20240402-DEL\_24\_04\_21-DE



**. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :**

Coût total HT	17 470,00 €
Région Ile de France	13 976,00 €
Total des subventions	13 976,00 €
Reste à charge fonds propres commune	3 494,00 €

**. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024 ;**

**. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 4 avril 2024.

Le Maire,  
Bernard MOISAN

